



BNP PARIBAS

cfdt.nationale@bnpparibas.com

Richard PONS



Délégué syndical national  
07 62 32 58 07

Cédric GRENIER



Délégué syndical national adjoint  
06 67 92 25 69

Julie LEQUEUX



Déléguée syndicale nationale adjointe  
06 60 68 60 35

Pierre RIVIÈRE



Représentant syndical national  
06 65 64 56 98

Laurent COURRIER



Représentant syndical national adjoint  
06 68 05 69 06

**Pour rappel en 2021**

**Intéressement**

2157 € / 5696 €

**Participation**

1884 € / 4711 €

# INTERESSEMENT / PARTICIPATION

## Les montants pour 2022

Rappel : Accord d'intéressement signé par la CFDT  
en 2019 pour 3 ans !

08 février 2022

### PARTICIPATION

MONTANT MINIMUM

**2625 €**

MONTANT MAXIMUM

**6564 €**

Versée Fin Avril 2022

Rappel : Montant Brut, Salarié à Temps Plein, Présent toute l'année 2021

### INTÉRESSEMENT

MONTANT MINIMUM

**2895 €**

MONTANT MAXIMUM

**7437 €**

Versé Fin Juin 2022

Rappel : Montant Brut, Salarié à Temps Plein, Présent toute l'année 2021

**N'OUBLIEZ PAS !**

Abondement  
exceptionnel  
obtenu en NAO  
2021

Pour les 120  
premiers euros  
versés en 2022 sur  
votre PEE -> 360€  
d'abondement  
(soit 300 %  
d'abondement)

## Votre pouvoir d'achat : les actions concrètes de la Cfdt BNPP

### 1. PRIME EXCEPTIONNELLE !

**En Mars 2022, vous recevrez une prime exceptionnelle dont les montants et modalités seront définis dans le cadre de négociations qui s'ouvriront avec la Cfdt ce mois-ci.**

Un « cadeau » de 900 millions d'euros de rachat d'actions a été fait par BNP Paribas aux actionnaires en fin d'année 2021, suite aux très bonnes performances de l'entreprise.

Après ce « cadeau » aux actionnaires, la Cfdt a :

- refusé l'augmentation de vos cotisations prévoyance flexible ([relire ici](#));
- proposé la mise en place de mesures compensatoires, comme une prime, pour que l'ensemble des salariés bénéficie aussi des très bons résultats de l'entreprise.

### 2. ENVELOPPE DES BONUS 2022 (HORS MOTIV) :

**A notre demande, l'enveloppe du variable devrait être augmentée pour retrouver son niveau avant Covid.**

L'an dernier, l'Entreprise annonçait diminuer de 4 % l'enveloppe des bonus (hors MOTIV), prétextant des résultats décevants sur 2020 (année COVID, rappelons le...).

**Une diminution appliquée de façon floue :**

aucune explication, impact aléatoire sur le montant métier, diminution variable suivant les métiers...

Après des « résultats historiques sur le S1 2021 », fruits de votre travail, la Cfdt avait demandé l'augmentation de cette enveloppe des bonus.

### RAPPEL

La Cfdt a obtenu un groupe de travail pour revoir les fréquences et montants des révisions salariales. A suivre...